



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2026

N° 2026/06-02-12

FINANCES – ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 – BUDGET PRINCIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE LUNDI VINGT NEUF JUIN A DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi sous la présidence de Monsieur Julien MIRO, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Julien MIRO, MAIRE.

Pierre-Benoît LABBÉ, Séverine BEAUME-HECKLY, Bruno CABRILLAC, Hind TENNIA, Jean-Baptiste IPPOLITO, Nathalie TEISSIER, Jean-Marie FERTÉ, Virginie PECHET, Patrice PIERRON, ADJOINTS.

Florence GUTKNECHT, Philippe CHASSING, Laurence BETTONI, Philippe SAN-MARTINO, François BROTHIER, Jean-Philippe ALLOUCH, Nicolas VASSILEVSKY, Véronique CARRÉ, Corinne COT, Fabien GUTIERREZ, Sandrina GARZOTTI, Christelle FRANCHOT, Adeline VIDAL, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Sylvie ROS-ROUART, Frédéric LAFFORGUE, Richard CORVAISIER, Thibault ROUET, Aléxia LAFORGE, Najate HAÏE, Sébastien CRISTOL.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Corinne GUIBERT représentée par Julien MIRO

Denis LUGAND représenté par Jean-Baptiste IPPOLITO

Charline LA NOÉ représentée par Séverine BEAUME-HECKLY

ABSENT EXCUSE :

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

SECRETAIRE DE SEANCE : Adeline VIDAL

Délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2026**N° 2026/06-02-12****FINANCES – ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 – BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur Bruno CABRILLAC, Adjoint délégué aux Finances et à la Réduction de la taxe foncière, expose :

Le Budget Supplémentaire (BS) 2026 constitue une étape essentielle de l'exécution budgétaire. Il a pour objet d'intégrer les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2025, conformément aux délibérations relatives au Compte Administratif, au Compte de Gestion et à l'affectation du résultat de fonctionnement.

Au-delà de la reprise des résultats, le Budget Supplémentaire permet également d'ajuster les prévisions du Budget Primitif afin de tenir compte d'éléments nouveaux intervenus depuis son adoption, qu'il s'agisse de dépenses imprévisibles, de besoins complémentaires ou de réajustements de crédits.

Il traduit également nos premières orientations du mandat. Conformément aux engagements pris devant les Castelnaudviens, le Conseil municipal a approuvé, lors de sa séance du 13 avril 2026, une première baisse des taux de la fiscalité locale de 8 % représentant la première étape de l'objectif de réduction de 20 % des taux sur l'ensemble du mandat.

Le présent Budget Supplémentaire intègre les conséquences financières de cette décision et procède à l'actualisation des recettes fiscales 2026 conformément à l'état 1259 notifié à la commune. Il prend également en compte les montants définitifs de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et de compensations fiscales notifiés par l'État pour l'exercice 2026.

Par ailleurs, le Budget Supplémentaire intègre l'engagement de campagne de porter les effectifs de la police municipale à 30 agents.

Enfin, des crédits pour les charges générales supplémentaires sont inscrits pour couvrir notamment les dépenses urgentes en matière de voirie ou d'évacuation des déchets, en lien avec l'engagement de la majorité municipale d'être réactive aux besoins des Castelnaudviens.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le BS 2026 du budget principal dans les conditions détaillées ci-après :

L'équilibre du Budget Supplémentaire est construit sans modifier l'endettement communal inscrit au BP ; les inscriptions sont les suivantes :

En recettes de fonctionnement : + 2 535 840,15 €

- Au chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 à hauteur de **2 621 542,15 €**
- Au chapitre 73 « Fiscalité locale » : - **384 938 €** de recettes :
 - Produit fiscal : - **504 938 €** de produit fiscal entre le BP et le CA 2026 compte tenu de :
 - la notification des bases prévisionnelles après le vote du BP 2026 (état 1259)
 - la décision du conseil municipal du 13 avril de diminuer les taux fiscaux 2025 de **8 %**
 - Droits de mutation : + 120 000 €, mise à jour de la prévision 2026 compte tenu de la moyenne de cette recette perçue les dernières années
- Au chapitre 74 « Dotations et participations » : + **299 236 €**, liés aux écarts entre les prévisions initiales et les notifications :
 - DGF forfaitaire : - 52 137 €

- Dotation de Solidarité Urbaine : + 30 328 €
- Dotation Nationale de Péréquation : + 3 223 €
- Compensations fiscales : + 317 822 € (logements sociaux)

En dépenses de fonctionnement : + 2 535 840,15 €

- Au chapitre 011 « Charges à caractère général » : + **396 260 €** pour divers besoins nouveaux, liés notamment au renforcement de la sécurité et aux fêtes de Noël
- Au chapitre 012 « Charges de personnel » : + **400 000 €**. Un important travail a été réalisé afin d'une part :
 - de projeter ce chapitre au 31/12/2026, à partir des salaires chargés des 5 premiers mois et en tenant compte des mesures existantes impactant les flux des 7 mois restant (primes et CIA essentiellement), ainsi que de l'augmentation du SMIC de 2,41% au 1er juin 2026
 - d'intégrer :
 - les recrutements souhaités, notamment au sein de la Police municipale, pour porter les effectifs à 30 personnes
 - les départs et autres mouvements 2026
 - les mesures sociales en matière de prise en charge des titres restaurant et de revalorisation du CIA pour les agents de catégories B et C
- Au chapitre 65 : + **107 000 €** pour divers besoins nouveaux, dont une enveloppe informatique relative à des solutions SAS visant à moderniser la dématérialisation et à engager la nécessaire mise en œuvre d'un véritable contrôle de gestion et évaluation des politiques publiques de la commune
- Au chapitre 023 « Virement à la section d'investissement », pour équilibre : **1 632 580,15 €**

En recettes d'investissement : + 16 660 432,94 €

- Les restes à réaliser (reports de crédits 2025) : **3 374 032,12 €**
- Au chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » : + **1 632 580,15 €**
- Au chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » : + **11 653 820,67 €** de réserves permettant de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement de l'année 2025

En dépenses d'investissement : + 16 660 432,94 €

- Les restes à réaliser (reports de crédits 2025) : **6 223 733,95 €**
- Au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : + **8 610,15 €**
- Au chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » : + **1 020 000 €**, notamment pour le fonds de concours « Voirie 2026 » (1 M€)
- Au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : + **957 050 €**, dont 625 500 € pour une enveloppe de crédits destinée à lutter contre l'urbanisation excessive
- Au chapitre 23 « Immobilisations en cours » : - **353 080 €**, crédits disponibles permettant de financer les projets globalisés dans les chapitres ci-dessus

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les inscriptions budgétaires du Budget Primitif 2026,

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modifications pouvant être apportées au Budget,

Vu la Commission Finances et Développement économie du 25 juin 2026,

Considérant qu'il est nécessaire de reprendre les résultats et les reports d'investissements pour répondre à des besoins particuliers et imprévisibles au moment du vote du budget,

Vu l'article L5217-10-6 du CGCT permettant d'autoriser l'exécutif à procéder pour la fin de l'exercice 2026 à des virements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5% pour la section d'investissement et 7,5% pour la section de fonctionnement.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- D'adopter le Budget Supplémentaire 2026 selon la maquette jointe et récapitulé dans le tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement :

RECETTES

Chapitres	Budget de l'exercice	Restes à réaliser	Propositions nouvelles BS	Total
013 Atténuations de charges	296 000,00			296 000,00
70 Prod. des services, domaines, ventes diverses	3 760 000,00			3 760 000,00
73 Impôts et taxes	314 000,00			314 000,00
731 Fiscalité locale	26 449 000,00		-384 938,00	26 064 062,00
74 Dotations et participations	5 431 000,00		299 236,00	5 730 236,00
75 Autres produits de gestion courante	93 000,00			93 000,00
042 Opérations d'ordre entre sections	200 000,00			200 000,00
002 Résultat reporté			2 621 542,15	2 621 542,15
Total des recettes de fonctionnement	36 543 000,00		2 535 840,15	39 078 840,15

DEPENSES

Chapitres	Budget de l'exercice	Restes à réaliser	Propositions nouvelles BS	Total
011 Charges à caractère général	7 540 400,00		396 260,00	7 941 660,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	19 300 000,00		400 000,00	19 700 000,00
014 Atténuations de produits	1 628 000,00			1 628 000,00
65 Autres charges de gestion courante	2 111 600,00		107 000,00	2 215 000,00
66 Charges financières	672 000,00			672 000,00
67 Charges spécifiques	50 000,00			50 000,00
023 Virement à la section d'investissement	3 000 00,00		1 632 580,15	4 632 580,15
042 Opérations d'ordre entre sections	2 241 000,00			2 241 000,00
Total des dépenses de fonctionnement	36 543 000,00		2 535 840,15	39 078 840,15

Section d'investissement :

RECETTES

Chapitres	Budget de l'exercice	Restes à réaliser	Propositions nouvelles BS	Total
10 Dotations, fonds divers et réserves <i>Dont affectation compte 1068</i>	930 000,00		11 653 820,67 11 653 820,67	12 583 820,67
13 Subventions d'investissement	31 000,00	1 374 032,12		1 405 032,12
16 Emprunts et dettes assimilées	6 500 000,00	2 000 000,00		8 500 000,00
021 Virement de la section de fonctionnement	3 000 000,00		1 632 580,15	4 632 580,15
040 Opérations d'ordre entre sections	2 241 000,00			2 241 000,00
041 Opérations patrimoniales	500 000,00			500 000,00
Total des recettes d'investissement	13 202 000,00	3 374 032,12	13 286 400,82	29 862 432,94

DEPENSES

Chapitres	Budget de l'exercice	Restes à réaliser	Propositions nouvelles BS	Total
10 Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00			5 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	3 766 000,00			3 766 000,00
20 Immobilisations incorporelles	152 640,00	348 598,38	8 610,15	509 848,53
204 Subventions d'équipement	1 117 000,00	1 386 411,64	1 020 000,00	3 523 411,64
21 Immobilisations corporelles	2 152 360,00	4 336 593,15	957 050,00	7 466 003,15
23 Immobilisations en cours	5 309 000,00	152 130,78	-353 080,00	5 108 050,78
040 Opérations d'ordre entre sections	200 000,00			200 000,00
041 Opérations patrimoniales	500 000,00			500 000,00
001 Solde d'exécution négatif reporté			8 804 118,84	8 804 118,84
Total des dépenses d'investissement	13 202 000,00	6 223 733,95	10 789 778,99	29 862 432,94

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.
La proposition est adoptée à la majorité

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Suite de la délibération N°2026/06_02_12

Publié le
ID : 034-213400575-20260630-DEL26_06_02_12-DE

Pour : 30 (Julien MIRO, Corinne GUIBERT représentée par Julien MIRO, Pierre-Benoît LABBÉ, Séverine BEAUME-HECKLY, Bruno CABRILLAC, Hind TENNIA, Jean-Baptiste IPPOLITO, Nathalie TEISSIER, Jean-Marie FERTÉ, Virginie PECHET, Patrice PIERRON, Florence GUTKNECHT, Philippe CHASSING, Laurence BETTONI, Philippe SAN-MARTINO, François BROTHIER, Jean-Philippe ALLOUCH, Nicolas VASSILEVSKY, Véronique CARRÉ, Denis LUGAND représenté par Jean-Baptiste IPPOLITO, Corinne COT, Fabien GUTIERREZ, Sandrina GARZOTTI, Charline LA NOÉ représentée par Severine BEAUME-HECKLY, Christelle FRANCHOT, Adeline VIDAL, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Sylvie ROS-ROUART, Frédéric LAFFORGUE)

Abstention : 1 (Sébastien CRISTOL)

Contre : 4 (Richard CORVAISIER, Thibault ROUET, Aléxia LAFORGE, Najate HAÏE)

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 29 JUIN 2026

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.